

Masseurs-kinésithérapeutes : Lancement du Prix de l'Ordre 2023



© 2023 Les Echos Publishing

Améliorer la qualité des pratiques, augmenter la sécurité des soins, développer un savoir disciplinaire... autant de sujets qui font l'objet de travaux par des kinés et qui intéressent de près l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Cette année encore, ce type de travaux pourra faire l'objet d'une récompense au travers de deux catégories : la catégorie des « master et fin d'études », qui vise les mémoires des étudiants en master et fin d'études en institut de formation en masso-kinésithérapie qui feront l'objet d'un premier, d'un deuxième et d'un troisième prix ; et la catégorie « expert », qui récompense une thèse de recherche dans une discipline intéressant l'exercice de la kinésithérapie.

Des récompenses de 500 à 2 500 €

Pour participer, les candidats devront notamment réaliser un article de 1 500 mots dans les catégories master et fin d'études ou une vidéo de 180 secondes pour les thèses, et les adresser au format PDF exclusivement par voie électronique à prix@ordremk.fr. Le délai est fixé au 31 août 2023. Les lauréats se verront remettre, pour le premier prix « master et fin d'études », une somme de 1 500 €, pour le deuxième prix 1 000 € et pour le troisième prix 500 €. Le prix « expert »

est, quant à lui, doté d'une somme fixée à 2 500 €.

Pour en savoir plus :

<https://www.ordremk.fr/actualites/kines/lancement-de-ledition-2023-du-prix-de-lordre/>

© 2023 Les Echos Publishing